

Séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2025

Le conseil municipal, convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni en séance ordinaire en date du 1^{er} juillet 2025 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Flavian BADELET, Françoise MAY Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ, Frédéric FREYBURGER et Géraldine COGNARD-GROSS, conseillers municipaux.

Frédéric FREYBURGER quitte la séance à 21h45.

Françoise MAY quitte la séance à 22h00.

Excusés : Régis BRAND, Juan-Carlos RODRIGUEZ qui donne procuration à Françoise MAY, Sandrine JOLY qui donne procuration à Céline STEVANOVIC.

Dominique STOESSEL propose aux conseillers d'observer une minute de silence en mémoire de Madame Huguette SCHOENIG qui a longuement œuvré au sein du conseil de fabrique de l'église d'ASPACH.

Monsieur le Maire remercie les personnes pour leur présence, leurs mots à l'occasion du décès de sa maman.

Il souhaite ensuite la bienvenue aux conseillers municipaux et leur donne lecture de l'ordre du jour.

Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour – accepté à l'unanimité – point 4.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Convention de dérogation à la règle de réciprocité qui impose un recul des constructions des tiers vis-à-vis des bâtiments d'élevage et aux annexes d'une exploitation d'élevage soumise à la réglementation des installations classées
5. Convention de participation aux charges – CCS
6. Création de poste ATSEM
7. Compte-rendu des commissions communales
8. Compte-rendu des commissions intercommunales
9. Divers

1) Désignation du secrétaire de séance

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Karen HEBDING.

2) Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents

3) Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

La liste des autorisations d'urbanisme et des DIA est présentée aux conseillers.

4) Dérogation à la règle de réciprocité qui impose un recul des constructions des tiers vis-à-vis des bâtiments d'élevage et aux annexes d'une exploitation d'élevage soumise à la réglementation des installations classées

Dans le cadre de la vente de la grange sise Rue du 26 Novembre, Monsieur le Maire informe les conseillers que l'article L111-3 du code rural énonce un principe général de réciprocité en matière d'exigence de distance entre bâtiment d'élevage et habitations occupées par des tiers.

Il est possible de déroger à cette règle des 100 mètres en signant un acte d'engagement entre les deux parties.

L'unanimité des conseillers autorisent Monsieur le Maire à signer cet acte avec Monsieur Serge STIMPFLING.

5) Convention de participation aux charges – CCS

Monsieur le Maire et Angélique LIDY ont rencontré les responsables du service périscolaire lundi dernier pour évoquer la convention que la commune doit signer avec la CCS (Communauté de Communes Sundgau) au sujet de la participation de la CCS aux charges du périscolaire d'ASPACH.

En effet, en 2016, lorsque la compétence de la petite enfance a été confiée à la CCS, la convention signée prévoyait que la CCS verserait une redevance annuelle de 7 000.-€ à la commune pour l'occupation du périscolaire (84,47m²), de la salle de motricité (112,55m²), du bureau (11,81m²) et de la cour de la maternelle.

La CCS procède au remboursement annuel des charges de l'ATSEM qui est mise à disposition du service périscolaire, selon un état des heures réelles.

Depuis ces dernières années, l'occupation des locaux s'est étendue au couloir et sas d'entrée de l'école maternelle (79,44m²), aux sanitaires, à la salle de sieste (36,71m²), à la salle polyvalente (265,50m²) et à la cour de l'école élémentaire.

Le périscolaire utilise également la machine à laver et le sèche-linge de l'école maternelle à raison de 5 fois par semaine.

La commune a constaté une augmentation significative des charges d'énergie (chauffage et électricité) et d'eau.

Un calcul des charges du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2024 a été soumis à la CCS, en tenant compte du temps d'utilisation des locaux du périscolaire par rapport au temps scolaire (les locaux doivent être chauffés les mercredis et durant les vacances s'ils sont utilisés, de même que l'amplitude de chauffe durant la période scolaire est accrue (7h00 à 19h30).

L'utilisation du four et du lave-vaisselle est propre au périscolaire, ce qui engendre des consommations d'électricité et d'eau beaucoup plus importantes.

La CCS propose à la commune de s'acquitter d'une redevance unique comprenant la redevance de location et les charges (eau, électricité, chauffage).

Il convient à la commune d'estimer un montant forfaitaire en corrélation avec les charges supportées du fait de l'utilisation des locaux par le périscolaire, comme dans les autres communes accueillant ce service.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est décidé de fixer un montant forfaitaire annuel de 15 000.-€ (qui comprend la redevance d'occupation des locaux partagés, ainsi que les charges (électricité, chauffage et eau).

Les charges de l'ATSEM seront facturées à part selon le relevé d'heures annuel fourni par la CCS.

La convention sera signée pour une période de 3 ans à effet au 1^{er} janvier 2025.

À l'issue, un réajustement de la participation de la CCS sera effectué et une nouvelle convention sera signée.

6) Création de poste ATSEM

Au vu de l'ouverture de classe à la prochaine rentrée scolaire, Monsieur le Maire propose de créer un poste temporaire d'ATSEM pour une durée d'un an.

Après délibération, l'unanimité des conseillers présents décide de créer un poste temporaire d'ATSEM **du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026**.

Article 1 : Durée de travail hebdomadaire : 22h18 (annualisé, soit 27h00 durant les périodes scolaires + 48h à répartir durant les vacances).

Article 2 : La rémunération mensuelle sera calculée sur la base de l'indice brut 368 indice majoré 367.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

7) Compte-rendu des commissions communales

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie

- Thé dansant : une réunion a eu lieu le 10 juin dernier avec l'UNC (la pétanque n'était pas présente).
- Exposition des artistes : la 2^e réunion a eu lieu le 24 juin dernier ; Sax'o Clock s'occupera de la collation, le vernissage se déroulera le dimanche à 10h00.
- Renumérotation des rues : tous les numéros ont été vérifiés, le courrier est en cours de rédaction ; devis des plaques à venir.
- Un prémarquage sur les boîtes aux lettres des riverains sera effectué en amont avant l'envoi des courriers explicatifs.
- Pourquoi tout le village n'a pas fait l'objet de la renumérotation ? On verra cela plus tard.
- Aucune nouvelle de la pétanque concernant les nouveaux terrains de pétanque.
- Une rampe de la MDA au terrain de foot va être réalisée en propre régie.

Céline STEVANOVIC : commission sécurité – mobilité

- La gendarmerie procèdera à des contrôles de vitesse dans la commune.
- Réunion avec TRANSDEV et FLUO pour leur expliquer le fonctionnement du chaudiou et leur faire un rappel sur la vitesse dans le village.
- Relance de la CEA pour la réfection de la bande de roulement devant la mairie.
- Les arrêts de bus seront aménagés pour la prochaine rentrée scolaire.
- Il y aura des priorités à droite au niveau des intersections des arrêts de bus.
- On constate un ralentissement des automobilistes au niveau des passages piéton depuis la mise en place des balises.
- Il n'y aura pas de ligne médiane dans la traversée du village, sauf devant chez NONNINA où les bandes de rive ne seront pas matérialisées.
- La mairie d'ALTKIRCH sera relancée concernant la demande d'implantation de l'écluse à l'entrée d'ASPACH côté ALTKIRCH.
- Suite à l'intervention de Monsieur RIETH, ce dernier sera invité en mairie au sujet des places de parking à proximité de sa propriété.
- L'écluse devant le 67, Route de Thann a été provisoirement enlevée le temps du marquage des bandes de rive. Un courrier sera adressé aux riverains.

Dominique STOESEL : commission de l'information

- Le radar de la mairie a été paramétré à 30 km/h, peu de monde respecte cette limitation de vitesse.
- Le prochain Tout Aspach paraîtra en septembre (rappel de tous les dispositifs mis en place).
- Illiwap : 617 abonnés (toujours en hausse).
- Le site internet de la commune est régulièrement consulté.
- Un devis concernant la téléphonie est en cours.
- Réflexion pour la mise en place de pare-soleil sur les fenêtres hautes de la salle de conseil.
- Les stores seront installés à l'école élémentaire les 7 et 8 juillet.
- Il est rappelé que Monsieur STOESEL s'occupe des dossiers techniques à l'école, alors que Madame LIDY est chargée de la gestion de la vie scolaire et du côté relationnel avec les enseignants et le périscolaire.

Angélique LIDY : Commission des affaires scolaires

- Nous attendons la date de la réfection du sas d'entrée de l'école élémentaire (dernière tranche des travaux).
- Suite à l'ouverture de classe, différents travaux seront entrepris à l'école élémentaire en propre régie cet été : peinture, réorganisation des salles de classe.
- À la rentrée seront présents 109 élèves (34 en maternelle – 63 en élémentaire – 12 en ULIS) – 3 nouveaux enseignants.
- Changement de la directrice : Madame WETZEL remplacera Madame MAURER.
- Le conseil d'école a eu lieu le 23 juin dernier.

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

- Échange et vente de terrains Impasse de la Fontaine avec le propriétaire du 1, Impasse de la Fontaine, afin d'élargir la voirie communale : après délibération, il est proposé que la commune prenne en charge les frais de notaire relatif à l'échange (soit 550.-,€). L'acquéreur prendra à sa charge les frais de notaire découlant de la vente, ainsi que les frais d'arpentage.

Le prix de vente est fixé à 3 000.-€.

Une délibération sera prise lorsque l'arpentage aura été réalisé et que les nouveaux numéros de parcelles seront connus.

À l'issue, il conviendra de déclasser une parcelle privée de la commune afin de la verser dans le domaine public communal.

- Le 25 juin, la société ALVAREM a procédé à la réfection de la Rue de de la Forêt et de la Rue des Potiers.
- Les propriétaires du 7 Rue du 26 Novembre sont venus en mairie mardi dernier. La gendarmerie a dressé un constat de l'état des véhicules stationnés (épaves). Ces voitures doivent être évacuées dans un délai d'un mois, sous peine de poursuites. Ils se sont également engagés à tailler la haie qui dépasse de leur propriété.
- La canalisation AEP va être remplacée dans la Rue des Jardins. Le diamètre de la conduite va passer de 80 à 100 mm. La réglementation permet de réduire le nombre de poteaux incendie de la rue de 3 à 2. Mais il faudra les remplacer par des poteaux d'incendie neufs.
- Nouveau hangar de l'atelier communal : les gouttières ont été posées et raccordées à un système de récupération des eaux de pluie.
- La citerne incendie située en face du Clos de la Chapelle s'est déchirée. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance et de CITERNEO.

8) Compte-rendu des commissions intercommunales

CC Sundgau : Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la dernière réunion :

- 98% des engagements ont été tenus.

- Le 8 juillet prochain : signature du plan herbe Sud Alsace – prairies vivantes et eaux préservées.
- Versement d'une aide exceptionnelle aux agriculteurs pour la lutte contre la fièvre catarrhale.
- Modification des tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif car les budgets doivent s'autofinancer.
- Reversement de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme Intercommunautaire du Sundgau et à la CEA .
- Le bâtiment de la gendarmerie d'Illfurth va être vendu à HHA.

9) Divers

- Les championnats de France cycliste élite auront lieu dans le Sundgau en juin 2027.
- SLOW UP : ce projet vise à organiser des parcours à vélo sur des routes coupées à la circulation, ouvertes uniquement aux mobilités douces (vélo, marche, trottinette...), avec des animations festives en lien avec les associations locales et une mise en valeur du patrimoine local. ASPACH étant proposé pour l'itinéraire envisagé, une réunion aura lieu le 8 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h25.